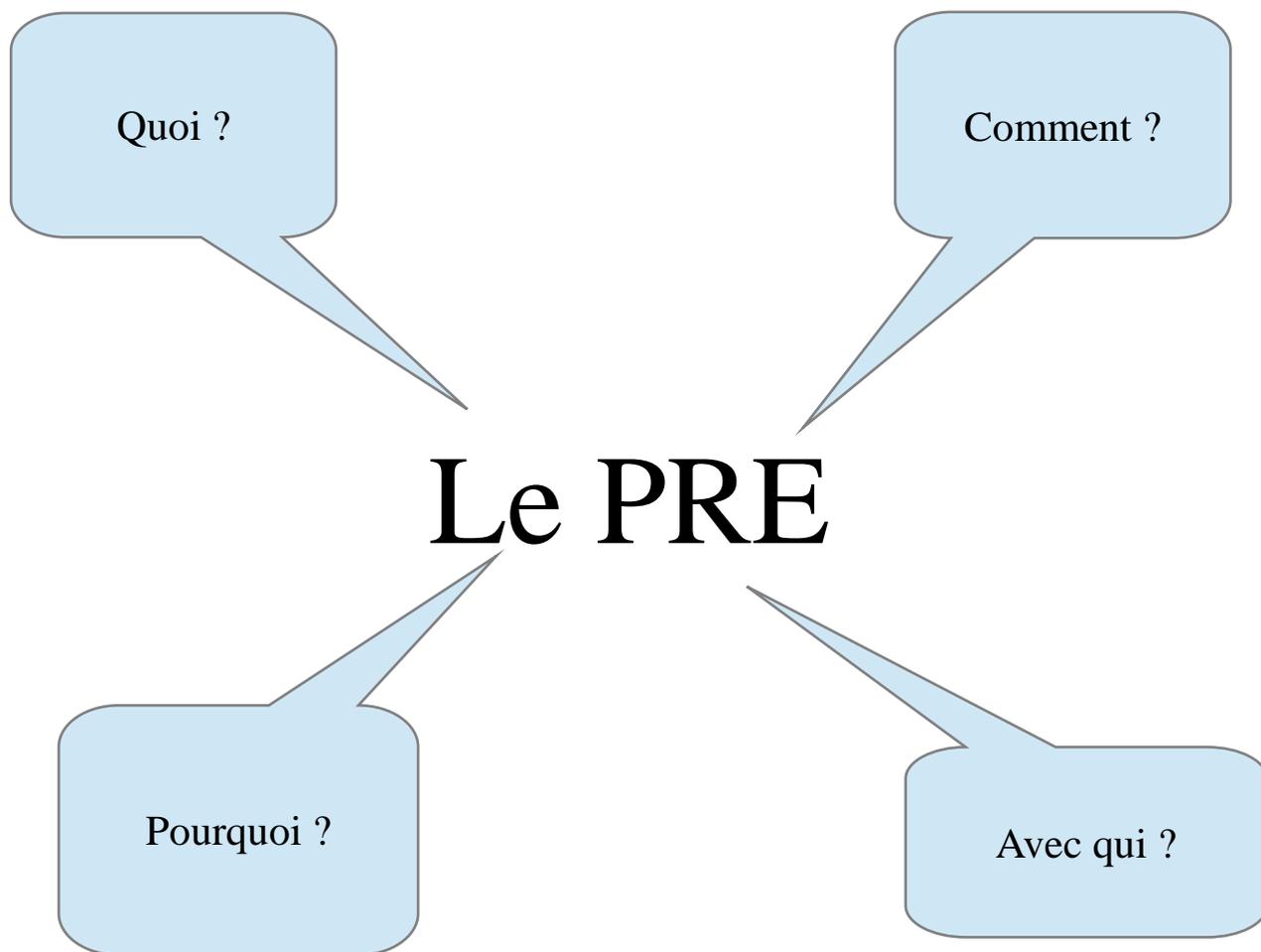


Programme de Réussite Éducative de Vierzon

Guide à destination des familles



Sommaire

Qu'est ce que le PRE ?.....	3
A qui s'adresse le PRE ?	4
Qui peut demander l'aide du PRE ?.....	5
Quelle est la durée d'accompagnement de votre enfant par le PRE ?.....	6
Quelles sont les actions du PRE ?	7
Quelle est la durée d'accompagnement de votre enfant par le PRE ?.....	8



Votre enfant est accompagné ou va être accompagné par le Programme Réussite Éducative de la ville de Vierzon.

Vous trouverez dans ce guide les informations concernant ce dispositif, son fonctionnement et les personnes qui y travaillent.

A travers ce guide, vous pourrez comprendre le rôle des différents acteurs intervenant dans la réussite éducative de votre enfant.

L'équipe PRE se compose de :

Une coordonnatrice :

Elsa Poumerol
Tel : 02 48 52 65 31 /06 27 87 00 35
Mail : elsa.poumerol@ville-vierzon.fr

Deux référents de parcours :

Kevin Padeloup
Tel : 02 48 52 60 90/06 78 37 50 31
Mail : kevin.padeloup@ville-vierzon.fr

Kalathoumi Abdourraquib
Tel : 02 48 58 60 90/06 79 10 65 47
Mail : kalathoumi.abdourraquib@ville-vierzon.fr

Une référente école-famille/parentalité : Valérie Boursier

Tel : 02 48 52 60 90/ 06 11 79 22 43
Mail : valerie.boursier@ville-vierzon.fr

Un référent Jeunes décrocheurs :

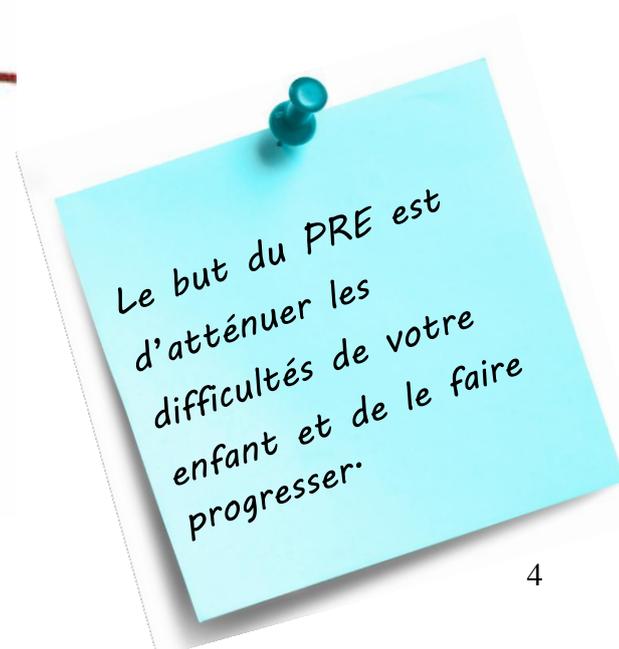
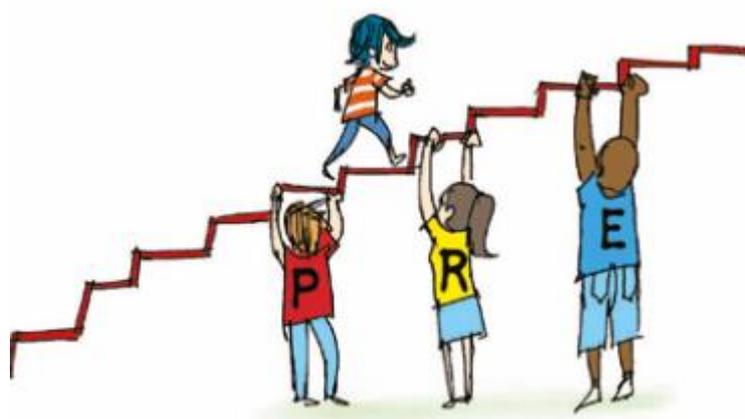
Karim M'Tougui
Tel : 02 48 52 65 25/06 45 98 85 25
Mail : karim.m'tougui@ville-vierzon.fr

Différents intervenants :

Qu'est-ce que le PRE ?

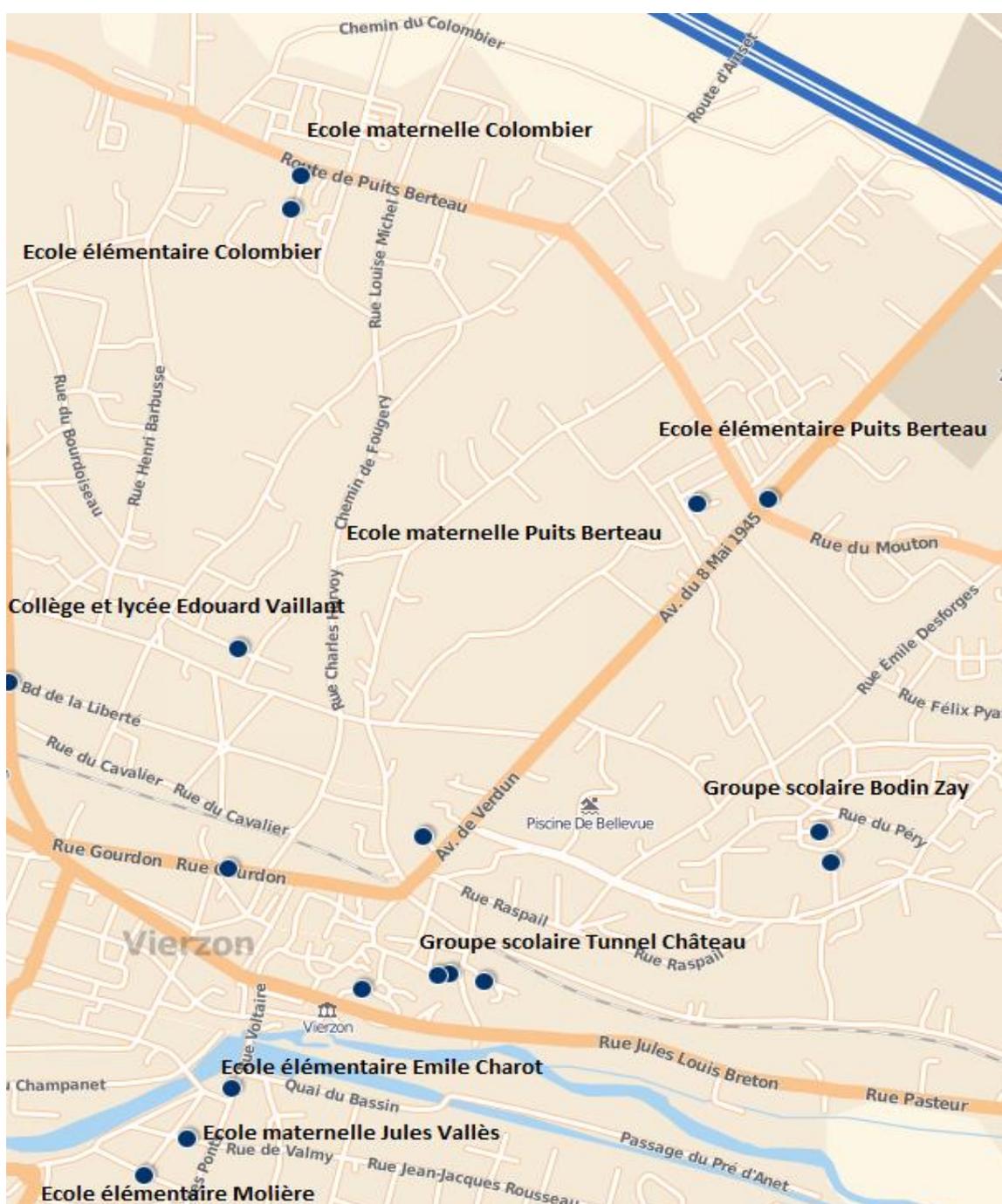
Le PRE est le Programme de Réussite Éducative. C'est un dispositif géré par la Caisse des écoles, piloté par la Mairie de Vierzon. Ce dispositif a été créé en 2005 et s'inscrit dans le cadre de la loi de cohésion sociale. Il a pour objectif de permettre à chaque enfant d'avoir les mêmes chances de réussir en créant autour de lui un environnement favorable.

Le PRE travaille en lien étroit avec les enseignants, les travailleurs sociaux, la médecine scolaire, les éducateurs sportifs et les différentes personnes pouvant intervenir auprès de votre enfant, de manière à lui permettre d'atténuer ses difficultés et ainsi de progresser.



A qui s'adresse le PRE ?

Le PRE s'adresse aux enfants et aux adolescents de 2 ans à 16 ans habitant dans les quartiers de la zone prioritaire de la ville ou scolarisés dans une des écoles de cette zone (Groupe scolaire Bodin-Zay, Groupe scolaire Tunnel Château, École élémentaire Charot-Molière, École maternelle Jules Vallès, Écoles élémentaire et maternelle Puits Berteau, Écoles élémentaire et maternelle Colombier et Collège Édouard Vaillant).



Qui peut demander l'aide du PRE ?

L'intervention du PRE peut être demandée par :

- L'équipe enseignante
- Les différents acteurs sociaux et éducatifs proches de l'environnement scolaire
- La famille

Dans tous les cas, aucun suivi de votre enfant ne sera effectué sans votre accord.

Les informations recueillies dans le cadre du suivi de votre enfant sont strictement confidentielles et ne seront pas communiquées à l'extérieur. Le PRE est tenu par une charte de confidentialité.



Toutes les informations sont **STRICTEMENT** confidentielles.



Comment pouvez-vous demander l'aide du PRE ?

On vous parle du PRE et vous souhaitez nous rencontrer...



Vous pouvez nous contacter vous-même ou demander à un professionnel de le faire.



Nous convenons ensemble d'une date de rendez-vous pour vous rencontrer et faire connaissance avec votre/vos enfant(s), échanger sur votre situation et vos besoins.



Avec votre accord, le PRE présentera votre demande en Equipe pluridisciplinaire pour échanger avec les partenaires sur les difficultés et l'aide pouvant être proposée. Tous les partenaires sont soumis à une charte de confidentialité.



Nous vous rencontrons à nouveau pour construire ensemble un parcours personnalisé ou nous vous proposons de vous orienter vers un partenaire pouvant offrir à votre enfant une aide plus adaptée.



Mise en place d'entretiens réguliers pour évaluer les actions et les adapter si nécessaire.

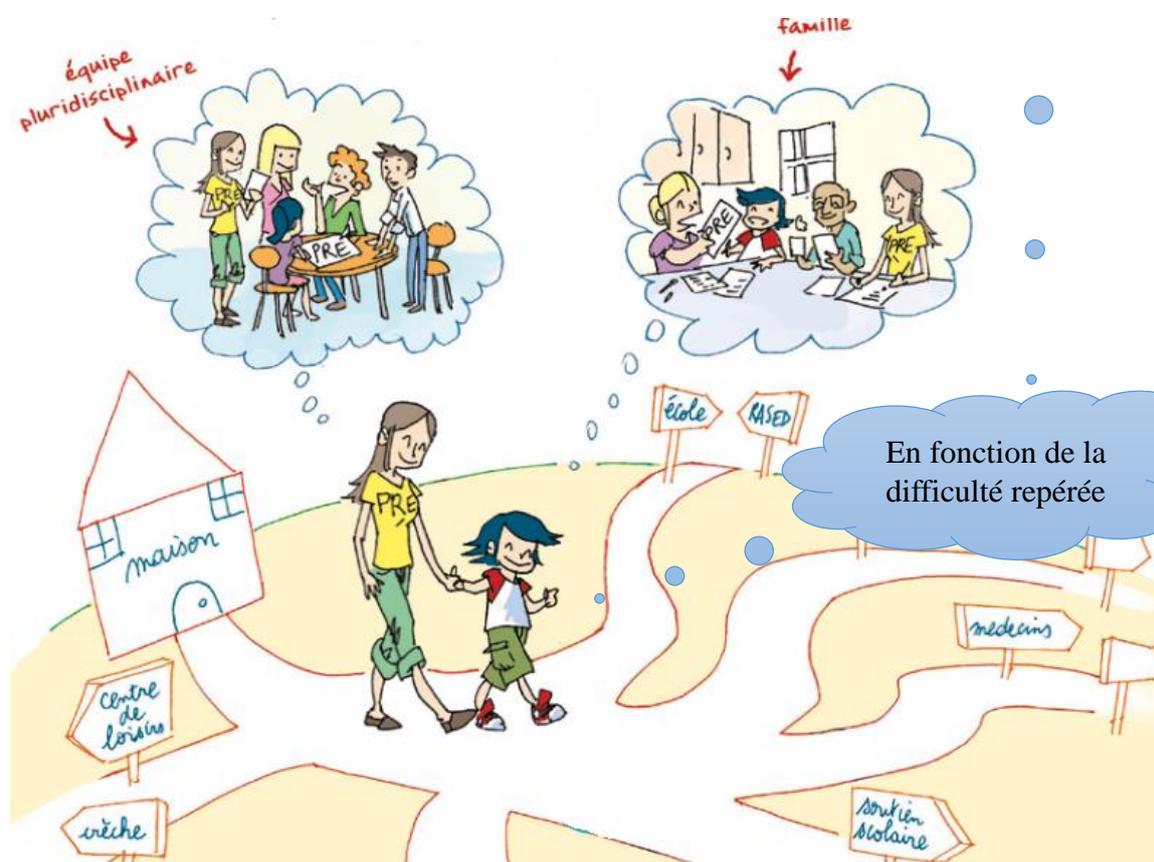
Quelles sont les actions du PRE ?

Le PRE peut mettre en place diverses actions, en fonction de la difficulté repérée et dans le cadre d'un parcours cohérent. Les actions proposées sont validées lors des équipes pluridisciplinaires, réunissant les différents acteurs intervenants auprès de votre enfant. Votre accord est demandé pour la mise en place de chaque action.

Exemples d'actions pouvant être mises en place par le PRE :

- Accompagnement individuel sur le temps scolaire, en classe ou en dehors de la classe (Ateliers parenthèse)
- Accompagnement scolaire individuel en dehors de temps scolaire
- Atelier lecture-écriture (Atelier à destination des CP)
- Soutien à la parentalité
- Facilitation à l'accès au sport ou à la culture
- Accompagnement dans l'accès au soin
- Actions pendant les vacances scolaires (VISA)
- Accompagnement dans l'orientation

Avoir un parcours cohérent



Quelle est la durée d'accompagnement de votre enfant par le PRE ?

Le PRE est un dispositif d'accompagnement ponctuel, pour aider votre enfant à un moment donné de sa scolarité.

Soit le coup de pouce donné par le PRE suffit à votre enfant et l'accompagnement s'arrête après quelques mois, soit votre enfant a besoin d'un accompagnement supplémentaire. Dans ce cas, le PRE est une passerelle vers un autre dispositif mieux adapté pour aider votre enfant dans la durée.

